



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

Q.83.2

(11/1988)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

Fonctions et flux d'information pour les services du RNIS –
Services supplémentaires

**SERVICES SUPPLÉMENTAIRES
D'ABOUTISSEMENT D'APPEL – MAINTIEN
D'APPEL EN MÉMOIRE**

Réédition de la Recommandation Q.83.2 du CCITT
publiée dans le Livre Bleu, Fascicule VI.1 (1988)

NOTES

- 1 La Recommandation Q.83.2 du CCITT a été publiée dans le fascicule VI.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).
- 2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 2008

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Recommandation Q.83.2

SERVICES SUPPLÉMENTAIRES D'ABOUTISSEMENT D'APPEL

2 Maintien d'appel en mémoire

2.1 Introduction

Références: CCITT, Recommandation I.253, § 2, Description du service (étape 1)

La présente section spécifie le traitement des options de réseau mentionnées dans la description du service de l'étape 1: 1) notification facultative au correspondant «mise en garde», indiquant que l'appel a été mis en garde, et 2) notification facultative au correspondant «mise en garde» qu'un appel a été récupéré.

2.1.1 Définition

Le **service Maintien d'appel en mémoire** permet à un usager d'interrompre les communications sur un appel/connexion¹ existant(e) et de les rétablir plus tard s'il le souhaite. Après l'interruption de la communication, un canal B² peut être réservé, ou non, pour permettre le lancement ou la cessation éventuelle d'autres appels. Cette réservation doit être fournie par le prestataire de service en tant qu'option d'usager. Le service de mise en garde inclut l'opération de récupération, qui rétablit la communication sur un canal B entre l'usager desservi et le correspondant «mise en garde».

2.2 Définition du modèle fonctionnel

2.2.1 Description du modèle fonctionnel

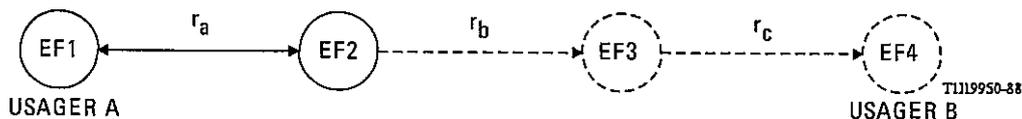


FIGURE 2-1/Q.83
Modèle fonctionnel

Le symbole r, avec ses indices, représente les différents flux d'informations entre les unités fonctionnelles. EF3 et EF4 sont figurées par des cercles en pointillé pour indiquer que des entités fonctionnelles sont facultatives dans le service de mise en garde.

2.2.1.1 Description de l'entité fonctionnelle 1

L'entité fonctionnelle 1 possède les fonctions suivantes:

- 1) accès au service et mise en oeuvre des possibilités de l'entité fonctionnelle 2 par le moyen de demandes de service fonctionnelles (par exemple, demande de mise en garde, demande de récupération);
- 2) réception d'indications fonctionnelles relatives à l'appel, en provenance de l'entité fonctionnelle 2; retransmission de ces indications à l'«utilisateur» de l'appel (par exemple, confirmation de mise en garde, confirmation de récupération).

2.2.1.2 Description de l'entité fonctionnelle 2

L'entité fonctionnelle 2 possède les fonctions suivantes:

- 1) réception des demandes de service fonctionnelles de l'entité fonctionnelle 1 et injection de ces demandes dans le réseau (par exemple, réception d'une demande de mise en garde en provenance de l'entité fonctionnelle 1 et retransmission vers l'usager B d'une notification facultative de l'appel en garde;

¹ L'applicabilité du service de mise en garde à un «appel» au lieu d'une «connexion» nécessite un complément d'étude.

² L'applicabilité de cette définition de service à d'autres moyens d'accès (par exemple, canaux H, canaux logiques) pour d'autres services nécessite un complément d'étude.

- 2) exécution de la fonction de mise en garde (action 201 de l'entité fonctionnelle);
- 3) envoi, à l'entité fonctionnelle 1, d'indications fonctionnelles relatives à l'appel (par exemple, confirmation de mise en garde, confirmation de récupération);
- 4) réservation d'une voie de transmission d'informations, si cette réservation est souscrite (action 203 de l'entité fonctionnelle);
- 5) gestion de la réservation (action 204 de l'entité fonctionnelle);
- 6) exécution de la fonction de récupération (action 202 de l'entité fonctionnelle).

2.2.1.3 Description de l'entité fonctionnelle 3

L'entité fonctionnelle 3 possède les fonctions suivantes:

- 1) réception de la notification facultative de mise en garde d'appel en mémoire et de la notification facultative de récupération; retransmission de ces notifications vers l'entité fonctionnelle 4;
- 2) identification de l'appel à l'interface EF3/EF4, à laquelle s'appliquent les notifications facultatives (action 205 de l'entité fonctionnelle).

2.2.1.4 Description de l'entité fonctionnelle 4

L'entité fonctionnelle 4 possède la fonction suivante:

- 1) réception de la notification facultative de mise en garde d'appel et de la notification facultative de récupération; informer l'utilisateur B (retransmettre ces notifications à l'utilisateur B).

2.2.2 Relation avec le service de base

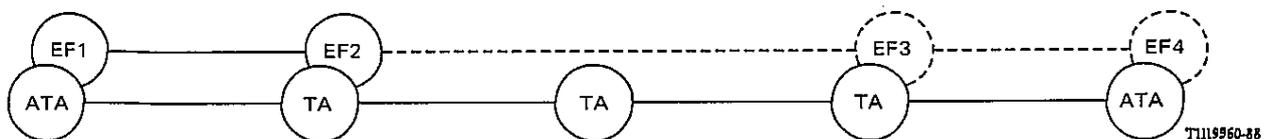


FIGURE 2-2/Q.83
Relation avec le service de base

L'agent de traitement d'appel (ATA) est l'unité fonctionnelle qui dessert l'utilisateur; il est chargé d'émettre les demandes fonctionnelles et d'interagir avec le réseau. Le traitement d'appel (TA) est effectué par les entités fonctionnelles dans le réseau pour fournir les services demandés par les ATA.

2.3 Description des flux d'informations

2.3.1 Diagramme de flux d'informations pour fonctionnement réussi

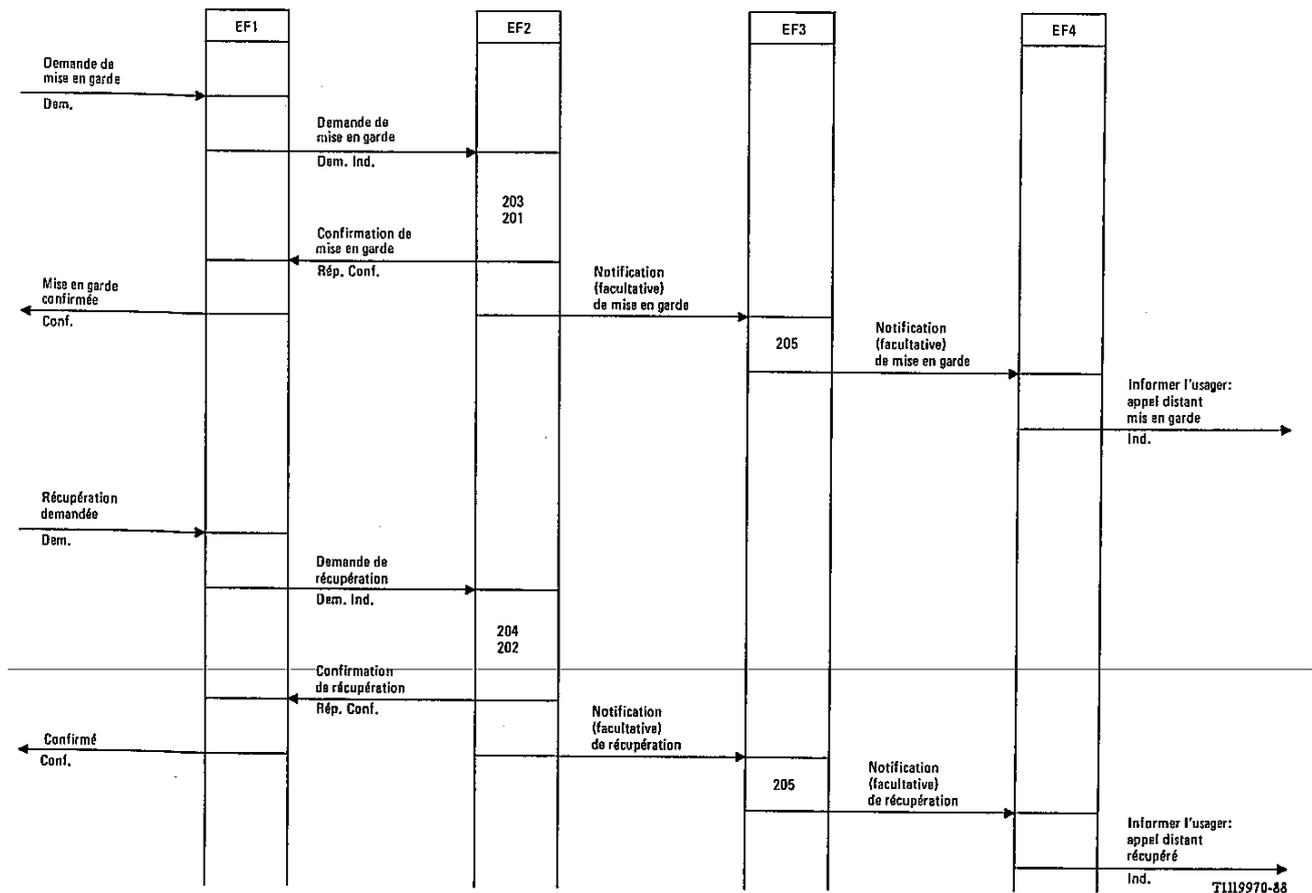


FIGURE 2-3/Q.83
Diagramme de flux d'informations pour le service de mise en garde d'appel

2.3.2 Définition des différents flux d'informations

2.3.2.1 Demande de mise en garde

2.3.2.1.1 Signification de demande de mise en garde

Demande de mise en garde est l'information envoyée par EF1 à EF2 pour demander que le réseau mette un appel en garde.

2.3.2.1.2 Contenu d'information de demande de mise en garde

La demande de mise en garde contient l'information suivante:

- un identificateur de l'appel auquel s'applique la demande de mise en garde.

2.3.2.2 *Confirmation de mise en garde*

2.3.2.2.1 *Signification de confirmation de mise en garde*

Confirmation de mise en garde est l'information envoyée par EF2 à EF1 pour confirmer que le réseau a mis un appel en mise en garde pour l'utilisateur.

2.3.2.2.2 *Contenu d'information de confirmation de mise en garde*

La confirmation de mise en garde contient l'information suivante:

- un identificateur de l'appel auquel s'applique la confirmation de mise en garde.

2.3.2.3 *Notification (facultative) de mise en garde*

2.3.2.3.1 *Signification de notification (facultative) de mise en garde*

Signification (facultative) de mise en garde est l'information envoyée par EF2 vers B pour indiquer que l'appel entre EF1 et EF2 a été mis en garde.

2.3.2.3.2 *Contenu d'information de notification (facultative) de mise en garde*

La notification (facultative) de mise en garde contient l'information suivante:

- un identificateur de l'appel auquel s'applique la notification (facultative) de mise en garde.

2.3.2.4 *Demande de récupération*

2.3.2.4.1 *Signification de demande de récupération*

Demande de récupération est l'information envoyée par EF1 à EF2 pour demander la reconnexion d'un appel en garde.

2.3.2.4.2 *Contenu d'information de demande de récupération*

La demande de récupération contient l'information suivante:

- un identificateur de l'appel auquel s'applique la demande de récupération;
- une indication facultative que:
 - 1) n'importe quel canal est acceptable pour la récupération, ou
 - 2) un canal spécifié à la préférence pour la récupération, ou
 - 3) un canal spécifié est nécessaire pour la récupération, à l'exclusion de toute autre canal.

2.3.2.5 *Confirmation de récupération*

2.3.2.5.1 *Signification de confirmation de récupération*

Confirmation de récupération est l'information envoyée par EF2 à EF1 pour confirmer que la communication a pu être rétablie et que l'appel en garde est maintenant reconnecté. Si la demande de récupération contenait une indication facultative concernant la voie B sur laquelle la communication devait être rétablie, la confirmation de récupération sert d'accusé de réception indiquant que la récupération a été effectuée comme demandé.

2.3.2.5.2 *Contenu d'information de confirmation de récupération*

La confirmation de récupération contient l'information suivante:

- un identificateur de l'appel auquel s'applique la confirmation de récupération;
- un identificateur du canal sur lequel l'appel en garde est reconnecté.

2.3.2.6 *Notification (facultative) de récupération*

2.3.2.6.1 *Signification de notification (facultative) de récupération*

Notification (facultative) de récupération est l'information envoyée par EF2 vers B pour indiquer que le canal B entre EF1 et EF2 a été reconnecté.

2.3.2.6.2 *Contenu d'information de notification (facultative) de récupération*

La notification (facultative) de récupération contient l'information suivante:

- un identificateur de l'appel auquel s'applique la notification (facultative) de récupération.

2.4 *Actions des entités fonctionnelles*

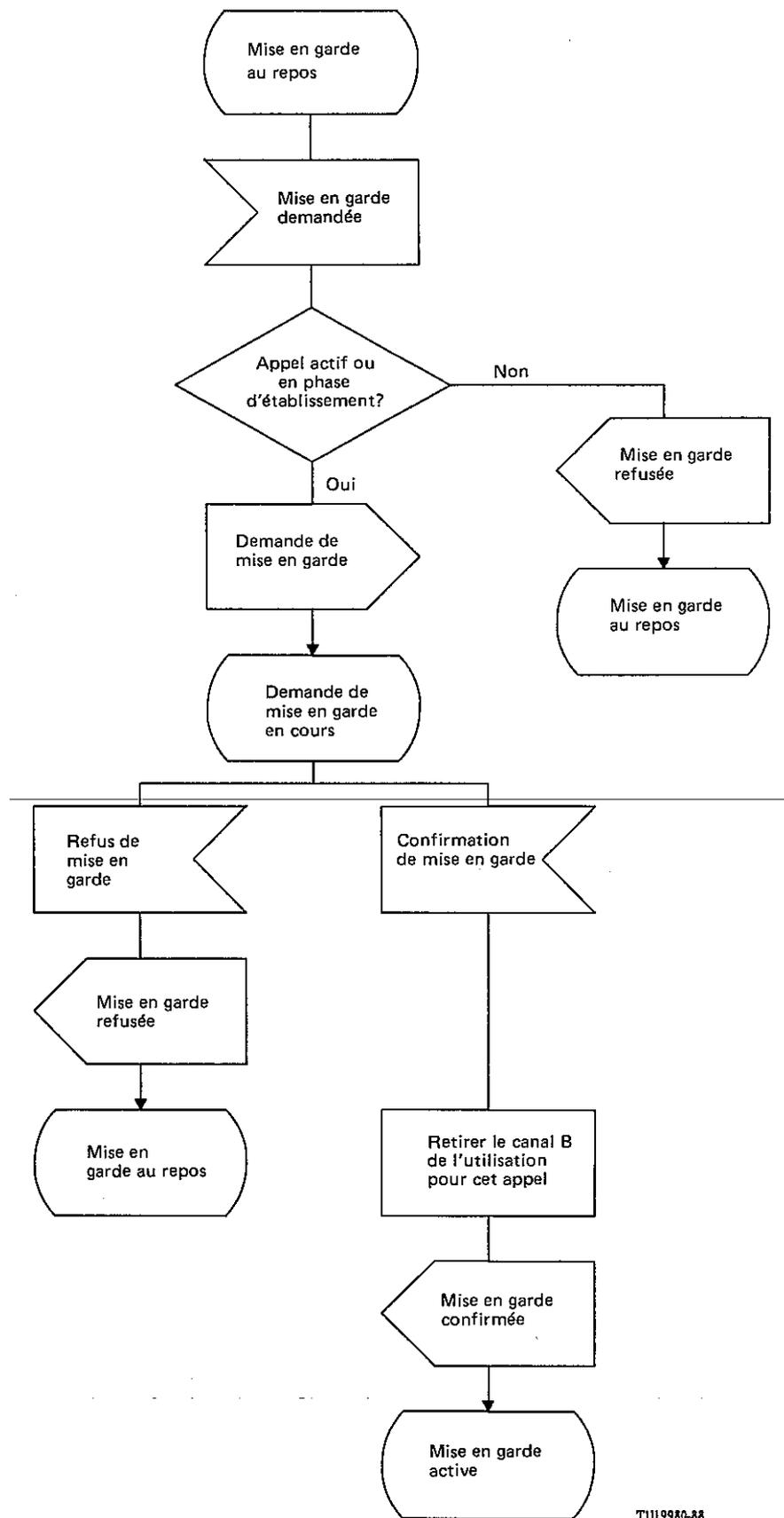
- 201 – exécuter la fonction de mise en garde.
- 202 – exécuter la fonction de récupération.
- 203 – exécuter la fonction de réservation.
- 204 – effectuer la gestion de la réservation pour veiller à ce qui suit:

Quand un usager (identifié par un terminal; autres possibilités pour étude ultérieure) met un appel, avec réservation, un canal B doit toujours être disponible à l'interface de cet usager pour permettre à ce dernier de récupérer l'appel ainsi en garde; ou pour établir, récupérer ou connecter un autre appel. Un canal B doit toujours être tenu à la disposition de l'usager aussi longtemps que celui-ci: i) a un ou plusieurs appels en garde avec réservation et, ii) n'est pas connecté à un autre appel. Autrement dit, le réseau ne doit pas réserver plus d'un canal B pour un usager, quelle que soit la manière dont l'usager est défini (identifié par un terminal; autres possibilités pour étude ultérieure).

- 205 – identifier, à l'interface EF3/EF4, l'appel auquel s'appliquent les notifications facultatives.

2.5 *Diagrammes LDS pour les entités fonctionnelles*

Les diagrammes LDS pour les entités fonctionnelles 1, 2, 3 et 4 sont représentés dans quatre figures (2-4/Q.83, 2-5/Q.83, 2-6/Q.83 et 2-7/Q.83).



T1119980-88

FIGURE 2-4/Q.83 (feuille 1 sur 2)

EF1

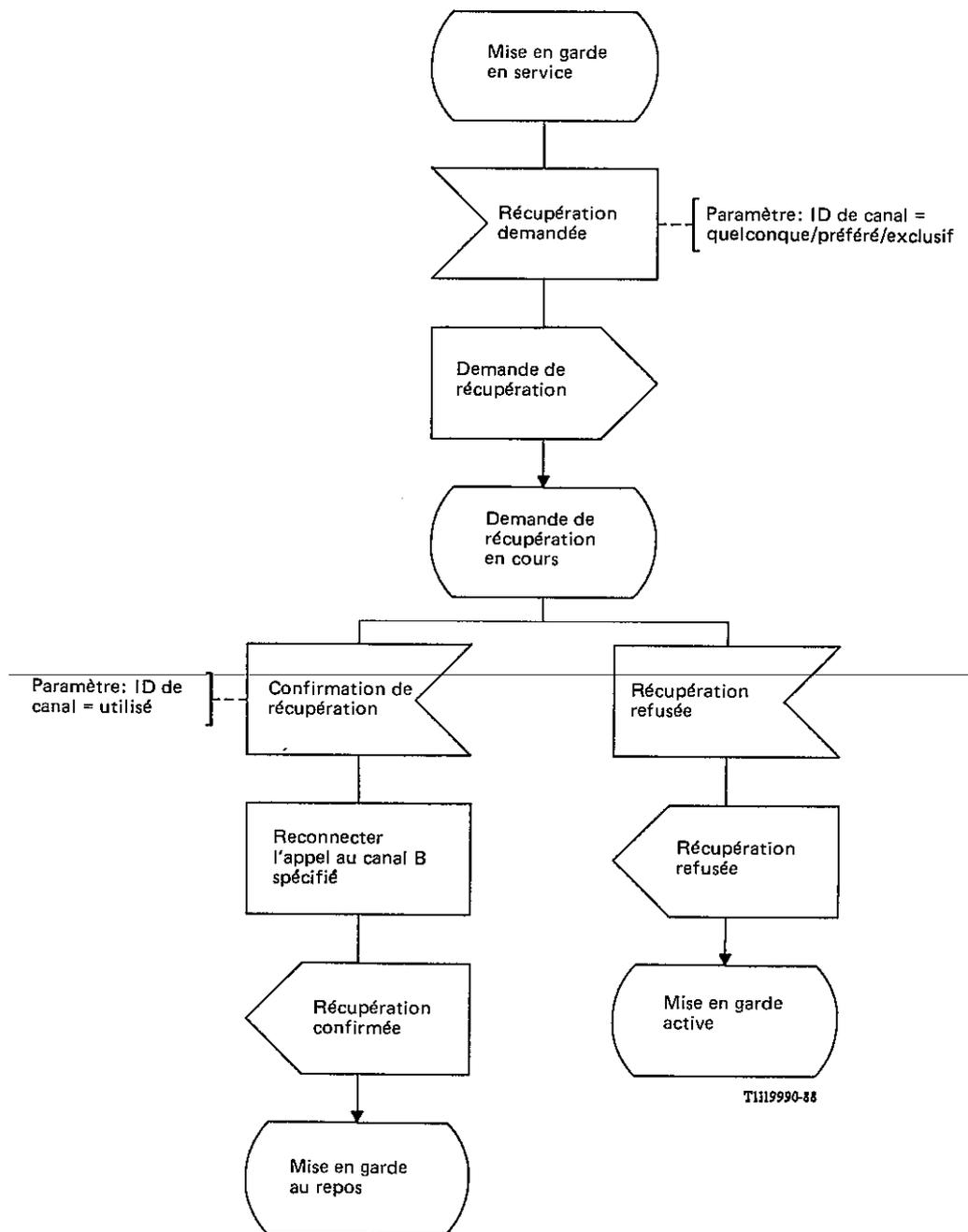


FIGURE 2-4/Q.83 (feuillet 2 sur 2)
EF1

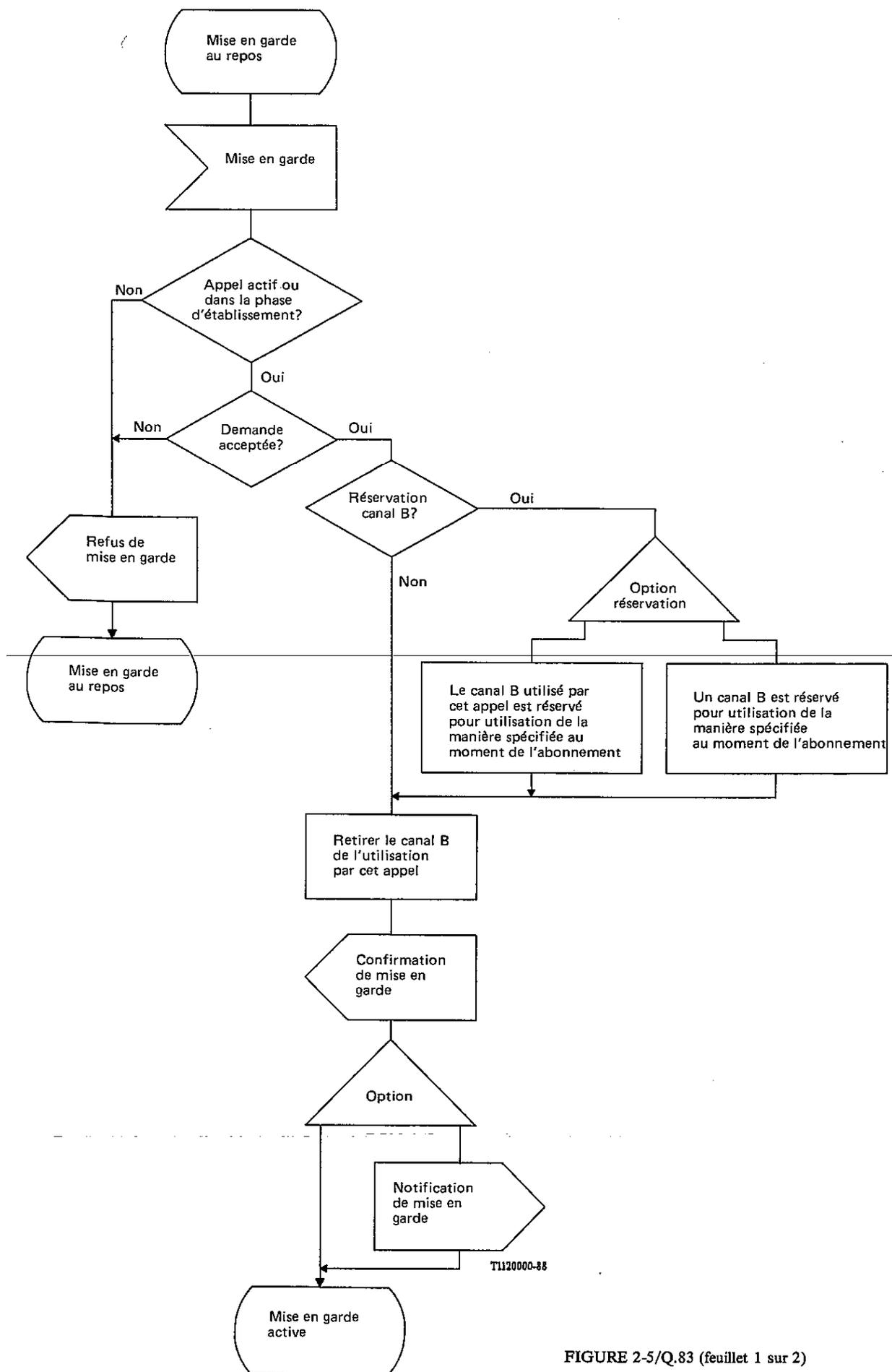


FIGURE 2-5/Q.83 (feuille 1 sur 2)

EF2

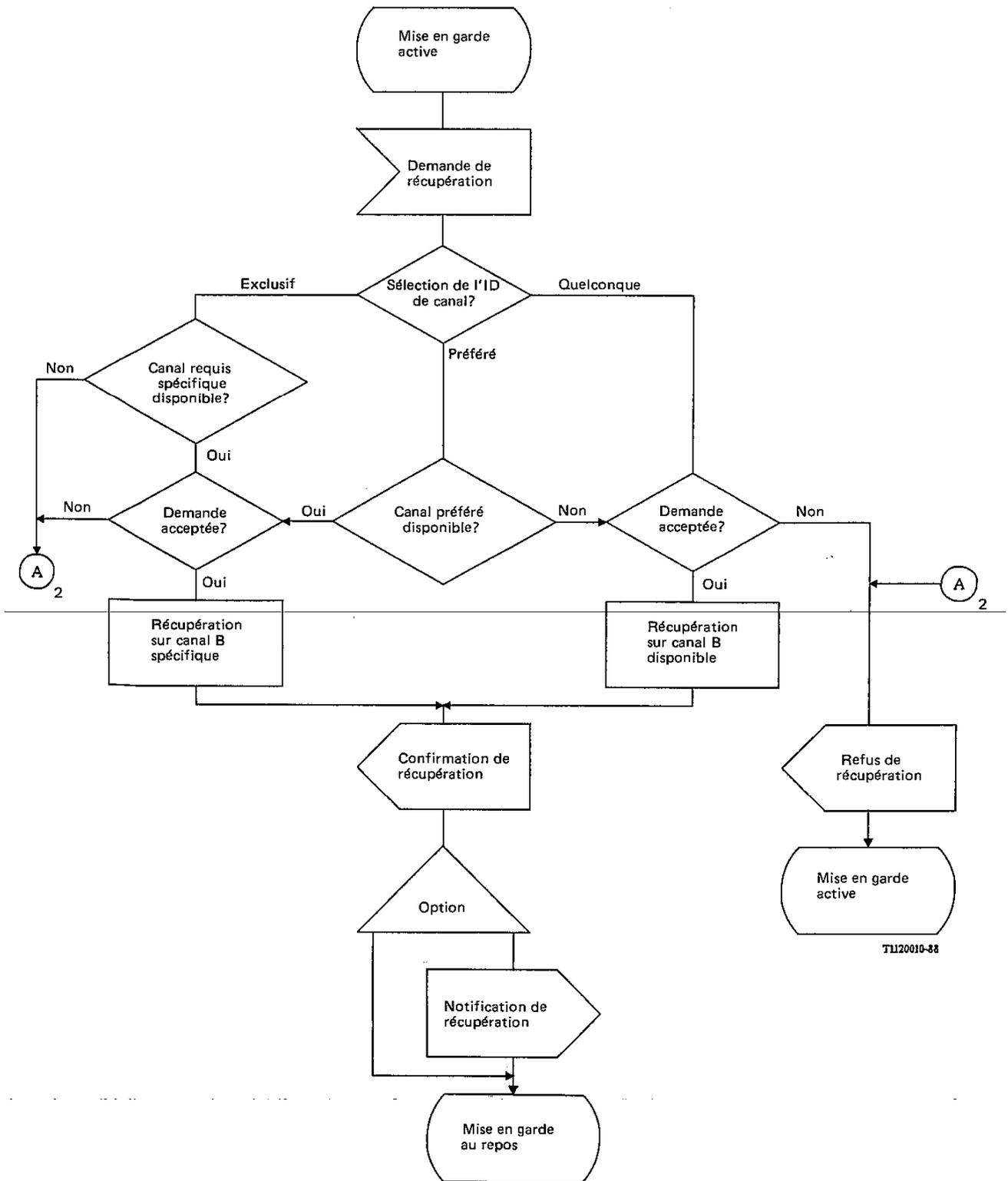


FIGURE 2-5/Q.83 (feuillet 2 sur 2)
EF2

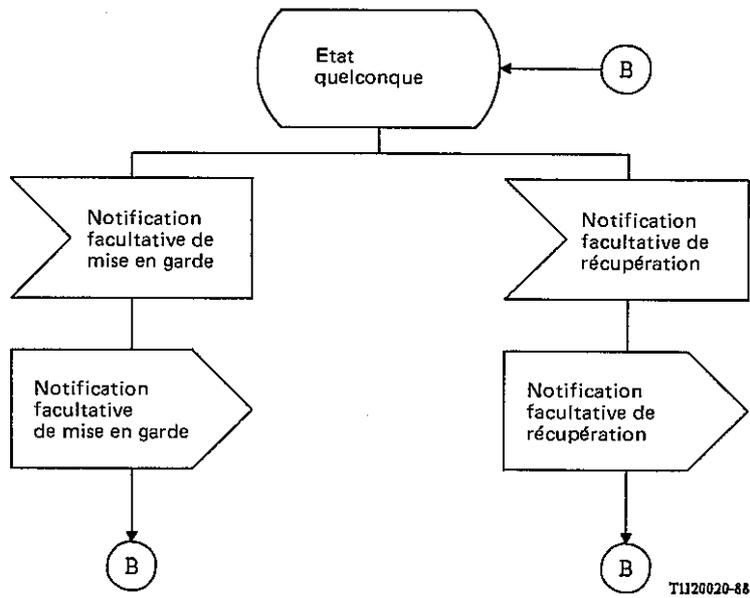


FIGURE 2-6/Q.83
EF3

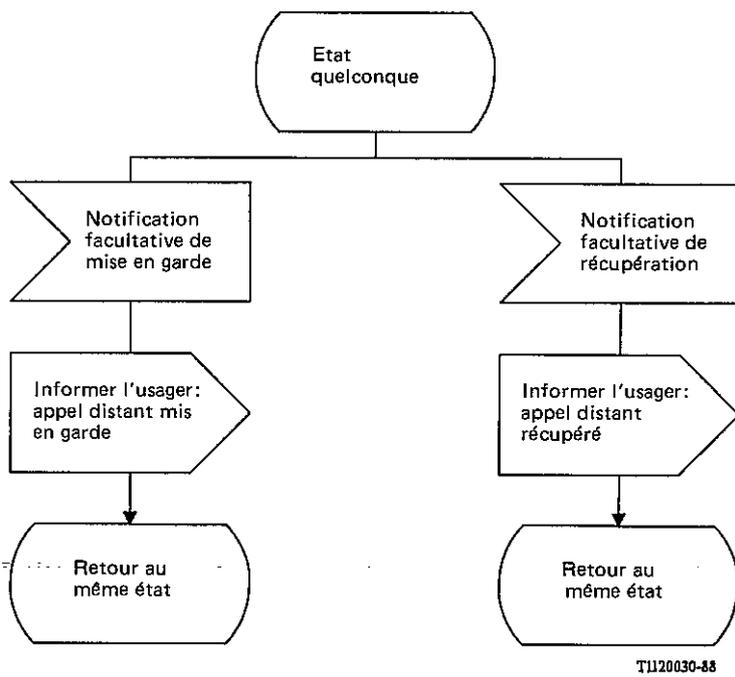


FIGURE 2-7/Q.83
EF4

2.6 Scénarios d'affectation physiques du réseau

| | EF1 | EF2 | EF3 | EF4 |
|------------|-----|-----|-----|-----|
| Scénario 1 | ET | CL | CL | ET |
| Scénario 2 | ET | TNA | TNA | ET |
| Scénario 3 | ET | CL | TNA | ET |
| Scénario 4 | ET | TNA | CL | ET |

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

| | |
|----------------|---|
| Série A | Organisation du travail de l'UIT-T |
| Série B | Moyens d'expression: définitions, symboles, classification |
| Série C | Statistiques générales des télécommunications |
| Série D | Principes généraux de tarification |
| Série E | Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains |
| Série F | Services de télécommunication non téléphoniques |
| Série G | Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques |
| Série H | Systèmes audiovisuels et multimédias |
| Série I | Réseau numérique à intégration de services |
| Série J | Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias |
| Série K | Protection contre les perturbations |
| Série L | Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures |
| Série M | RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux |
| Série N | Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle |
| Série O | Spécifications des appareils de mesure |
| Série P | Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux |
| Série Q | Commutation et signalisation |
| Série R | Transmission télégraphique |
| Série S | Equipements terminaux de télégraphie |
| Série T | Terminaux des services télématiques |
| Série U | Commutation télégraphique |
| Série V | Communications de données sur le réseau téléphonique |
| Série X | Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts |
| Série Y | Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet |
| Série Z | Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication |